



Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme

ORGANISATION INTERNATIONALE NON GOUVERNEMENTALE AYANT STATUT CONSULTATIF AUPRES DES NATIONS UNIES, DE L'UNESCO,
ET DU CONSEIL DE L'EUROPE ET D'OBSERVATEUR AUPRES DE LA COMMISSION AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES

INTERNATIONAL FEDERATION
OF HUMAN RIGHTS

FEDERACION INTERNACIONAL
DE LOS DERECHOS HUMANOS

الفدرالية الدولية لحقوق الانسان

**Réunion annuelle sur la Dimension Humaine de l'OSCE
Varsovie 26 septembre 2007 – Session de Travail No 5
Affaires Humanitaires et autres engagements
Travailleurs migrants**

Intervention de Mme Souhayr Benhassen - Présidente de la FIDH

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Je viens de rendre visite à un centre pour les demandeurs d'asile qui se trouve à Wolomin, à une demi-heure d'ici. 216 Tchétchènes dont 82 enfants, tous demandeurs d'asile s'y trouvent aujourd'hui et attendent un statut de réfugié, pour certains depuis 4 ans. 6 à 8 personnes partagent une chambre et une allocation mensuelle de 70 zlotys, soit 15 euros par mois, en est servie. « Ce n'est pas de l'argent que nous demandons, nous demandons à être traités comme des êtres humains », me dit l'un des habitants du centre de Wolomin qui exprime la misère, la pauvreté, le désespoir. La Pologne a la lourde charge de gérer aujourd'hui plus de 6 000 demandeurs d'asile tchétchènes répartis sur 17 centres. Seul le statut de réfugié leur donnera l'accès à des vrais droits dont ils sont privés.

Mesdames, Messieurs, je m'adresse aux Etats participants, en particulier aux membres de l'Union Européenne qui sont interpellés par cette situation. Ces derniers ont le devoir de se pencher sur ce dossier et d'assister la Pologne afin de partager la lourde charge de ces femmes et de ces hommes à qui l'on refuse tout avenir, en vertu des dispositions de l'accord nommé Dublin-2 et qui - à chaque fois que ces hommes et ces femmes essaient de tenter leur chance dans un autre pays européen- les ramène, au mieux, à la case départ et, au pire, vers la mort,

comme on l'a vu dans le cas des trois petites filles tchéchènes mortes de froid alors que leur mère essayait de traverser la frontière.

La Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme a pour priorité le thème des migrations, c'est un vrai défi. Nous nous réjouissons de pouvoir évoquer cette question, liée à toutes les trois corbeilles de l'OSCE, à savoir les dimensions sécuritaire, économique - environnementale et bien évidemment la dimension humaine.

De plus en plus, les migrants sont confrontés à des dispositifs juridiques et administratifs marqués par le protectionnisme et la sélection. En Europe, mais aussi ailleurs, les politiques migrantes deviennent centrées sur « la chasse aux clandestins » et la détection des « faux réfugiés ». Alors même que la circulation des marchandises, des capitaux et des services est la règle, les obstacles posés à la libre circulation des travailleurs, dans l'espace de l'OSCE restent un défi, qui a, selon nous, des conséquences graves sur la jouissance des droits de l'Homme par cette catégorie de population.

La FIDH souhaite attirer l'attention sur de nombreux rapports qui font état d'attaques et de meurtres à caractère raciste ayant pour cible les travailleurs migrants en Russie, notamment sur les marchés, théâtres d'actions collectives violentes de groupes de skinheads ainsi que d'autres mouvements ultra nationalistes et militarisés. Ces actions font très rarement l'objet des poursuites en justice. Nous observons également une triste réalité concernant la situation des migrants dans l'Union Européenne.

La FIDH a organisé un premier séminaire interrégional sur ce thème, au mois de juin dernier à Qatar, regroupant des pays d'accueil de la région du Golfe et les pays asiatiques d'origine. Sur la base de cet exercice la FIDH aimerait attirer votre attention sur les propositions d'action suivantes :

1. L'OSCE, les Etats participants et les autres acteurs concernés devraient effectuer un examen bisannuel de la législation et de la situation sociale des étrangers travaillant dans l'espace de l'OSCE ;
2. L'OSCE devrait faciliter la mise en place d'un réseau interrégional entre les organisations sous régionales et internationales, impliquées dans la problématique liée

à la situation des travailleurs migrants, en échangeant leurs informations et en se réunissant régulièrement ; Grâce à sa représentation géographique large et son réseau d'Etats partenaires méditerranéens et asiatiques, l'OSCE devrait devenir le forum principal où la question des migrations pourrait être traitée.

3. Tous les Etats participants pourraient publier des plans d'action et de politiques nationales relatifs à la protection des droits des travailleurs y compris celle des travailleurs migrants, sans aucune discrimination ; le BIDDH devrait collecter ces informations et procéder à une publication et à l'élaboration d'un plan d'action axé sur la meilleure protection des droits des travailleurs migrants ;
4. Des activités de coopération technique, sous la responsabilité du BIDDH, et des projets tendant à accroître les capacités des gouvernements, de la police, des parlementaires, de la société civile et des autres acteurs impliqués devraient être renforcées dans tous les Etats participants ;
5. L'OSCE et le BIDDH devraient organiser des campagnes de mobilisation pour la ratification et l'évaluation de l'application, au niveau national, des diverses conventions régionales et internationales des droits de l'Homme (notamment la Convention internationale sur les travailleurs migrants et les Conventions de l'Organisation Mondiale de Travail) ;
6. Organiser des campagnes d'information et de sensibilisation à l'attention des travailleurs migrants grâce aux campagnes de protection légale et d'information des ONG (spécialisées et avec un mandat général de protection de droits de l'Homme), des Ambassades, des Institutions nationales des droits de l'Homme et des syndicats ;
7. Les Etats participants devraient publier une brochure d'information, traduite dans la langue des pays d'origine et un annuaire des organisations des pays d'accueil et d'origine, afin que les migrants soient informés de leurs droits. Les travailleurs migrants devraient pouvoir adhérer à des syndicats et avoir accès à des bureaux d'information et de conseil ;

Je vous remercie de votre attention,

Souhayr Benhassen